





1619 48

LETTRE ET

ADVIS SVR LES

affaires de ce temps,

enuoyee à Monsieur

de Luynes, par vn tres

fidelle seruiteur du

Roy, & grandement

amateur du repos pu-

blic.

4



A PARIS,

M. DC. XIX.

48

Case
F
39
326
1619 Lf

THE NEWBERRY

LIBRARY

THE NEWBERRY
LIBRARY

PARIS
M. DC. XIX.



LETTRE ET ADVIS

sur les affaires de ce temps, envoyee à
Monsieur de Luynes, par vn tres-fidel-
le seruiteur du Roy, & grandement
amateur du repos public.



MONSIEUR, estant tres-
humble & tres-obeissant
seruiteur du Roy, ay-
mant & honorant ce
qu'il ayme, comme aussi
l'Etat autant que ma
propre vie: le suis contrainct de vous
dire par escrit ne le pouuant facilemēt
de viue voix, que aux occasions qui se
presentent, si vous faictes armer vous
ne perdrez pas seulement l'autorité
du Roy, ny aussi vostre faueur, mais
vous ruinez tout l'Etat, & peut-estre
luy ferez changer de face. Les choses

A ij

4
en l'ordre qu'elles font se doiuent terminer par la douceur & non par la force, laquelle fera autant de Roys comme il y aura de Gouverneurs, & de Capitaines & quantité de fauoris. Imaginez vous Monsieur, les affaires presentes & passées. Les presentes sont tellement disposées que la plus-part des grands de l'Estat ne respirent autre chose que la guerre ciuile pour choquer vostre fortune, pour vanger leurs passions, & pour s'agrandir aux despens de la ruine de cette Monarchie. N'avez vous pas veu les applaudissemens que plusieurs ont fait à Saint Germain, en presence mesme de sa Majesté, à l'abord des nouvelles que la Reyne Mere du Roy estoit partie de Blois pour aller à Angoulesme, s'imaginant qu'il y auroit du trouble? D'où peuuent proceder ces gayetes, sinõ de mauuaises ames & de maudietes intentions, puis que l'on se rejoüit d'vne esperance de guerre, qui ne sera pas s'il plaist à Dieu entre le Fils & la Mere. Il faut Monsieur, estouffer ce feu avec l'eau de paix, & se donner de garde d'y respandre de

5
l'huile de guerre. Les choses passées vous font cognoistre que la perte de l'authorité de la Reine Mere & de ses fauoris n'est procedee que de la rigueur des guerres ciuiles, & que si sa Majesté les eust destournées de cest Estat, en fomentant celles d'Italie, pour purger nos humeurs peccantes, au lieu de les estouffer: elle auroit à present part au maniement des affaires. Plusieurs vous disent Monsieur, qu'il faut armer, & qu'il vaut mieux vous enseuelir dans les ruines de vostre fortune en poussant le Roy aux armes, que de le mettre au compromis entre la douceur & la paix. Mais considerez s'il vous plaît la passion de ceux-là, & iugez qu'il y va de leurs interests particuliers, pour le desir qu'ils ont de faire leurs affaires, en peschant en eauë trouble, & pour vous debuter s'ils peuuent. Vous estes en temps de paix vniue en vostre faueur aupres du Roy, & en guerre vous aurez mille compagnons s'il arriue quelque accident à sa Majesté, de maladie ou autrement. Tous diront que vous en serez la seule cause, & la fortu-

ne que vous auez faicte en plusieurs années, vous la perdrez peut-estre en vne heure. Ce n'est pas le tout d'acquerir, mais il faut conseruer. Avec la paix & concorde les petites choses croissent: & avec le cōtraire les grâdes perissent. La paix a fait vostre fortune, gardez vous que la guerre ne la deface. C'est vne guerre fort estrâge & presque sans exemple du Fils contre la Mere, & de la Mere cōtre le Fils. L'on dit que Milo Crotoniates le plus fort homme de son temps voulant fendre vn arbre avec les mains il voyoit vn peu de iour à trauers, l'arbre se resserrant, y demeura les mains prises, & ainsi fut deuoré par les bestes farouches. Le Fils & la Mere, la Mere & le Fils, c'est vn arbre au trauers duquel combiē que l'on n'y voye le iour, il se faut donner garde d'attenter d'y mettre les mains pour le separer & desunir, de peur que se resserrant & vnissant à cause de sa grande force naturelle, l'on ne demeure pris par les bras & les mains, & l'on n'y soit deuoré par la beste à plusieurs testes. L'exemple en est tout frais, & recent. Quelqu'un

vous aura fait entendre pour son inter-
 est particulier comme ie vous ay dit,
 ou pour la passion & amour deme-
 surés, des guerres ciuiles, inueterée
 dans le courage des mauuais François,
 faute d'estre exercée ailleurs : que ce
 commencement de broüillerie ne tou-
 che pas seulement la Reine Mere du
 Roy, mais plusieurs particuliers les-
 quels se seroient aidés de sa passion ou
 de sa crainte, pour donner place à leur
 violence, & se mettre en campagne
 au preiudice de l'authorité du Roy, de
 vostre fortune & du repos public : &
 que par consequent, il faut que le Roy
 arme & qu'il s'en aille à la teste baissée
 à eux. Donnez vous bien garde Mon-
 sieur, que cette fausse persuasion ne
 prenne racine dans vostre ame. Es-
 sayés par la douceur de les vnir, que
 le Roy face force complimens à la
 Reine sa Mere, qu'il la gratifie, qu'il luy
 promette, qu'il luy donne, qu'il efface
 par la douceur, les mauuaises impres-
 sions que les pestes de l'Estat ont vou-
 lu grauer dans son ame. Et bref qu'il la
 reunisse aupres de luy laissant les sedi-

tieux à part, lesquels se defferont assez
 d'eux-mesmes sans que le Roy arme
 & que le pauvre peuple en soit incom-
 modé & ruiné, ni que ses finances en
 soient alterées. Mais il ne faut d'autres
 armes au Roy pour le present, d'autres
 canons, moufquets, piques & espées
 pour chastier les perturbateurs du re-
 pos public, (si aucuns se trouuent) que
 sa grande autorité, vn commande-
 ment absolu de se retirer : s'ils y man-
 quent, interdictions de charges, confis-
 cations de biens, commandement à la
 Justice de faire leurs procez, lascher la
 bride au peuple pour les charger en
 quelque part qu'ils se trouuent, & bref
 publier que quiconque tuera les chefs
 de ces seditieux, il sera recompensé d'v-
 ne bonne somme. Il est vray que pour
 ce dernier il n'en faut venir qu'à l'ex-
 tremité : voila le pis pour eux, & le
 meilleur pour fomenter leurs mauuais
 desseings, c'est armer. Car en armant
 vous les obligez par la loy naturelle de
 se defendre, vous formez vn party
 contraire en effect, lequel peut-estre
 n'est qu'en imagination. Et quand il n'y
 auroit

auroit que les abolitions qui se don-
 nent trop legeremēt par les traictés de
 paix de ce Royaume, cela leur donne-
 ra assez de desesperez & de mutins, qui
 sous pretexte de faire leur foin, & d'e-
 stre puis apres couuerts d'une planiere
 indulgēce, s'y ietteront à corps perdu,
 outre ce qu'il en peut arriuer vn plus
 grand mal, qui sera peut-estre si violent
 qu'il emportera la piece. C'est vn tiers
 party. Car les peuples fatigués des
 guerres passées, & pressés des presen-
 tes, s'efforceront peut-estre à secouier
 le ioug. Nous en auons vn exemple
 tout recent en Afrique depuis huit
 ou neuf ans. Mole-cheq & Mole-zeidā,
 apres la mort de leur pere Mole-hamec
 Empereur de Fais & Maroc, se battent
 à qui aura tout, leuent de grandes ar-
 mées, pressent le peuple, le tourmen-
 tent & le ruinent. Vn Marabitte Re-
 ligieux Ture descend du mont d'At-
 las au dessus de Maroc, dit qu'il est
 enuoyé par Mahomet pour la pro-
 tection du peuple, entre par la porte du
 desespoir dans vn party enragé, leue
 vne puissante armée, gagne plusieurs

batailles, contrainct Mole.zeidan for-
 tir hors del'Estat, reduit au cul du sac
 du costé de Fais, Mole-cheq. Les hu-
 meurs des peuples sont disposées de
 long-temps à la Republique, la ligue
 tendoit à cela, le procedé de ceux de la
 Religion pretenduë reformée prend
 ce mesme chemin: gardons d'en venir
 là, & d'esprouuer aux despens du Roy,
 des Princes & de la Noblesse, la furie
 populaire. Le bruit commun est, Mon-
 sieur, que l'on veut remettre le droit
 annuel sur pied. Si cela est, tout le mon-
 de dira que pour vostre interest par-
 ticulier vous fistes tenir l'assemblee
 des Notables à Rouën, pour laquelle
 voiler d'vn pretexte specieux vous
 fistes rompre ledit droit annuel au
 grand contentement de tous les bons
 François, & principalement de ceux
 qui ayment l'Estat Monarchique: &
 que pour les mesmes interests vous le
 faictes restablir. Sçavez vous bië Mon-
 sieur, que c'est d'annexer dans les fa-
 milles, l'authorité de Iuges souuerains?
 C'est arracher autant de fleurons de la
 Couronne du Roy, & donner vn com-

mencement, vne forme & vn solide
fondement à l'aristocratie. Aduisez ce
que les Ephores firent à leur roy Agis,
& ce que Cleomenes son successeur fut
contrainct faire aux Ephores; que de-
uiendra l'argent qui sortira de ceste
meschante & mal-heureuse breche? Il
ne paroistra pas dans deux mois, & le
maliera perpetuel, & à iamais seront
maudits des bons François, ceux qui
auront fait renaistre cest horrible &
espouventable Monstre deuoreur de
l'Estat Royal. Le Ciel ne rougira-il pas,
de voir les sermens solempnels du Roy,
(ô grand Dieu tout puiffant,) faulcés! La
punition n'en arriuera pas sur la teste
de sa Majesté, qui est tout bon, tout
iuste, tout innocent & tout craignant
Dieu: mais sur celles des meschans
& pernicieux Conseillers, qui mettent
cette mal-heureuse affaire en lumiere.
Les moindres paroles & promesses des
grands Monarques doivent auoir plus
de voix que les sermens solempnels du
peuple, & les vrais ornemens de la
bouche d'un grand Roy, c'est la verité.
Les hommes peuuent estre trompez;

mais Dieu ne reçoit pas la tromperie: Il y a des moyens plus iustes mille fois, & autant prompts pour faire auoir de l'argent au Roy. Il faut ietter l'œil sur les deniers de la France, scauoir ce qu'ils sont deuenus. Les coffres de sa Majesté sont vuides, l'Eglise cherche à vendre, les Princes empruntent de toutes parts, la Noblesse est engagée de tous costez, les Marchands la plupart sont au saffran, les artisans ont tous leurs biens assignez sur le credit mal-assuré qu'ils ont fait aux vns & aux autres, les Laboureurs n'ont pas de quoy payer leurs tailles & acheter du sel. Il faut recourir aux Financiers, & que le Roy face vn emprunt sur eux comme le Roy d'Espagne fait sur les Geneuois. Les plus mauuais deniers d'emprunt sont plus iustes que les meilleurs extorqués sous quelque apparêt pretexte que ce soit. Le vulgaire, ignorant des choses qui se passent à la Cour, remet toutes les fautes qui s'y font sur le dos du fauory du Prince, combien que le plus souuent il n'y trempe pas. S'il n'y eust eu tant de pei-

ne à vous aborder, ie vous eusse donné des auis pour destourner cest outrage, & le tout par la douceur, tendant au bien du Roy & de l'Estat. Ie vous en ay ouuert la parole par deux fois, mais vous ne m'auéz pas donné le loisir de parler. Il faut que les grands se donnent la patience d'entendre, afin qu'ils profitent des bonnes raisons qui leur sont données. Receués ces aduis Monsieur, comme venant d'un ancien Gaulois, qui a les saintes fleurs de lys viuent grauées dedans le cœur, qui a contribué par les mesmes auis, & par voyages expres depuis la minorité de nostre bon & iuste Roy, iusques à present à vouloir esteindre les violentes & trop pernicieuses flammes des guerres ciuiles, dequoy il en appelle à tescmoin Messieurs les ministres de l'Estat: qui viura & mourra dans l'obeissance du tres-humble ser- uice qu'il doit à son souuerain seigneur & maistre, sans iamais fouruoyer d'un seul pas: & qui veritablement pour l'affection que sa Majesté vous porte, pour la douceur &

bonté qu'il reconnoist en vous , &
pour vos parculieres vertus , fera
sanfin,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble seruiteur,

L. B. D. R.







